

**PRÉSENTÉ PAR LA CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE MIRABEL**

CONSULTATION PUBLIQUE

JUIN 2023



MÉMOIRE SUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Mémoire présenté à madame
Chantal Rouleau, Ministre
responsable de la solidarité
sociale et de l'action
communautaire dans le cadre
de la consultation publique
pour le plan d'action
gouvernemental en matière de
lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale

RÉDACTION

Anick Lorrain, CDC de Mirabel

RELECTURE

Patrice Clément, Maison de la famille de Mirabel

Isabelle Paquette, CDC de Mirabel

Sandra Lebouché, CDC de Mirabel

François Fauteux, CDC de Mirabel

GRAPHISME

François Fauteux, CDC de Mirabel

Corporation de développement communautaire de Mirabel

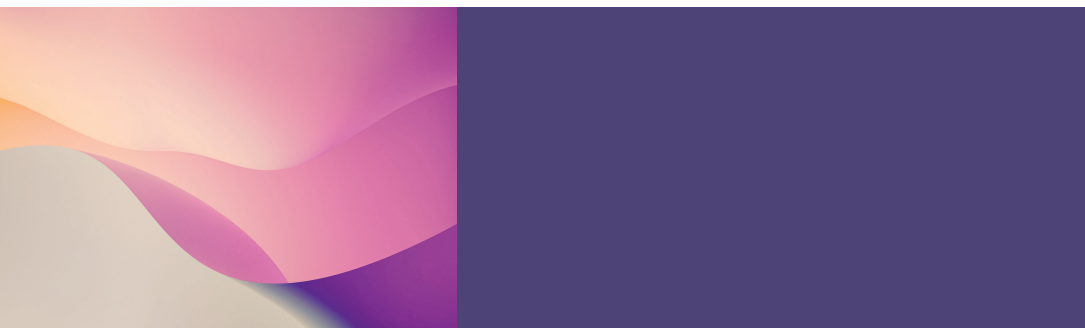


TABLE DES MATIÈRES

04

PRÉSENTATION

05

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

06

DÉMARCHE DE CONSULTATION

07

RECOMMANDATIONS

07

RECOMMANDATION 1 : UN SOUTIEN AU REVENU SUFFISANT POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS.ES

08

RECOMMANDATION 2 : RÉVISER ET METTRE À JOUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

09

RECOMMANDATION 3 : REVOIR LA FISCALITÉ DE L'ÉTAT

10

RECOMMANDATION 4 : REHAUSSER LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
AUTONOMES

11

RECOMMANDATION 5 : ÉLARGIR L'HORIZON DE FINANCEMENT DE PROJETS ENTRE 3 À 5 ANS

12

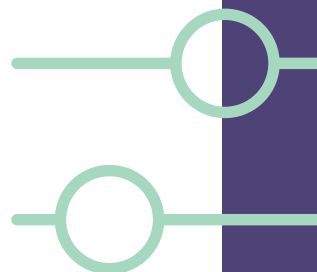
RECOMMANDATION 6 : FAIRE L'ÉVALUATION ET MISE À JOUR DES STRUCTURES RÉGIONALES DES ALLIANCES
POUR LA SOLIDARITÉ

13

CONCLUSION

14

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS



PRÉSENTATION

La Corporation de développement communautaire (CDC) de Mirabel a pour mission de regrouper les organismes communautaires et d'économie sociale œuvrant dans différents secteurs d'activités en vue d'initier, de favoriser, de soutenir et de renforcer le développement communautaire et social de Mirabel.

Elle s'assure que ces membres participent activement et de façon concertée au développement socioéconomique de leur milieu, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des personnes qui y vivent. Pour ce faire, elle développe des projets structurants à vocation sociale, en partenariat avec les municipalités, les citoyens, ainsi que l'ensemble des acteurs du milieu.

Les volets d'actions sont:

- Concerter entre organismes pour favoriser la vie associative
- Agir comme catalyseur des partenaires et projets du milieu
- Informer sur différents enjeux locaux, régionaux et nationaux en lien avec le communautaire
- Offrir de la formation à ses organismes membres
- Soutenir ses membres en proposant des services adaptés à leurs besoins
- Participer à l'économie sociale et solidaire
- Consolider le développement sociocommunautaire de son territoire
- Promouvoir l'action communautaire autonome
- Représenter ses membres en siégeant sur diverses instances
- Travailler en partenariat avec des acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques
- Identifier et analyser les diverses problématiques sociales

La CDC de Mirabel est connectée sur les réalités de son territoire. Elle connaît les organismes locaux et peut aider à cibler leurs besoins et leurs intérêts pour mieux les rejoindre. Elle est concertée à travers son milieu, permettant la réflexion collective pour générer des solutions en étant la seule à favoriser la concertation entre les divers organismes du milieu communautaire dans Mirabel.

Au mois de juin 2023, la CDC de Mirabel compte 26 membres, qui sont listés sur son site internet :

<https://www.cdcdemirabel.com/listedesmembres-2/>

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Par ce mémoire, la CDC de Mirabel répond à l'invitation faite par le gouvernement à la population et aux partenaires des différents secteurs à faire part de leurs opinions et suggestions dans le but de cerner les enjeux prioritaires dans l'élaboration d'un quatrième plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

La CDC de Mirabel maintient que le soutien gouvernemental aux instances locales est une voie à privilégier afin qu'un milieu identifie des moyens adaptés à sa situation. Les Alliances pour la solidarité mises en place dans le plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2022 ont permis d'installer une nouvelle culture de travail dans les milieux moins concertés.

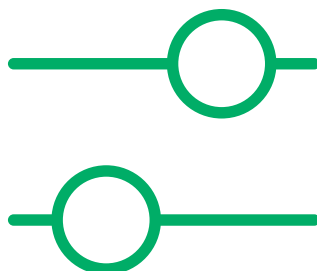
Toutefois, dans les Laurentides, une nouvelle structure s'est mise en place, sans tenir compte des structures de concertation déjà existantes au niveau régionales. En effet, de nombreuses tables de concertation régionales, soit sectorielles (aînés, itinérance, logement, sécurité alimentaire, petite enfance) ou intersectorielles (développement social) se réunissent régulièrement et auraient pu se voir confier la gestion de l'Alliance pour la solidarité dans les Laurentides.

La CDC de Mirabel fait partie de la mise en place de l'Alliance pour la solidarité dans les Laurentides depuis ses débuts. Elle a joué un rôle actif d'arrimage entre le palier régional et le palier local. Elle a été mandatée pour coordonner la démarche locale dans la MRC Ville de Mirabel et a été promoteur d'un projet structurant en sécurité alimentaire, qui a permis la création et la solidification d'un organisme en sécurité alimentaire.

Par ses volets d'actions et ses liens privilégiés avec les organismes locaux, partenaires institutionnels et les élus, la CDC de Mirabel peut assurer une participation active du milieu dans les démarches locales et régionales de l'Alliance pour la solidarité.

Avec ce mémoire, la CDC de Mirabel désire mettre en lumière les diverses recommandations et études faites par la société civile. La roue n'est pas réinventée, au contraire, elle est mise en lumière et actualisée, pour permettre un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale efficace et efficient.

5



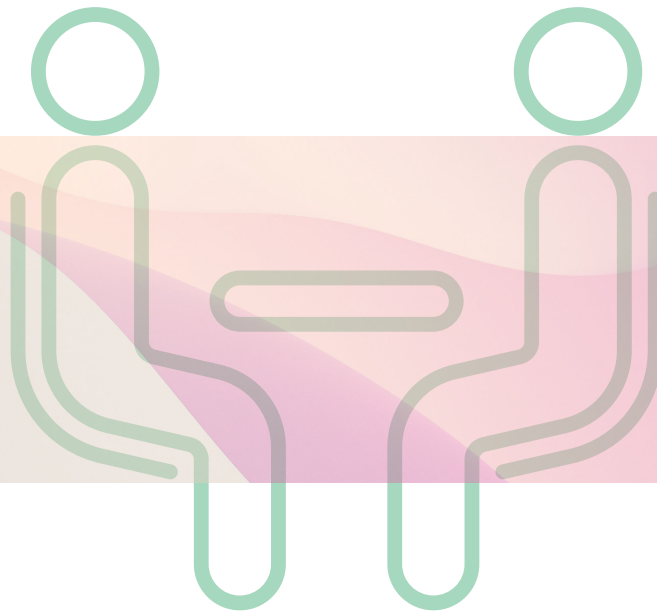
DÉMARCHE DE CONSULTATION

La CDC de Mirabel a consulté 7 organismes communautaires et 2 partenaires institutionnels lors d'une rencontre au mois de mai 2023. Quatre autres organismes ont été consulté individuellement au mois de juin 2023.

Les personnes consultées se sont penchées sur la question suivante: Comment peut-on lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

À la suite de cet exercice de réflexion, la CDC de Mirabel a formulé 6 recommandations, qui se retrouvent dans les prochaines pages de ce mémoire.

6



RECOMMANDATIONS

Recommandation 1: Un soutien au revenu suffisant pour tous les Québécois.es

Cette recommandation rejoint celle du Collectif pour un Québec sans pauvreté, soit celle d'assurer la couverture des besoins de base des individus par un revenu minimum garanti correspondant au montant minimum de la Mesure du panier de consommation (MPC).

En effet, le maintien des barèmes des prestations sociales (toutes les aides sociales confondues aux individus, que ce soit l'aide sociale ou la Régie des rentes) étant en deçà du montant de la MPC, empêche tous les Québécois et toutes les Québécoises d'avoir accès au niveau de vie décent auquel ils et elles ont droit en vertu de la charte des droits et libertés de la personne du Québec et du PIDESC. En plus de fragiliser les gens sur le plan économique, les différents classements des ménages établis par le programme d'aide sociale et du programme de solidarité sociale ont de graves conséquences sur la perception qu'ont les bénéficiaires d'eux-mêmes.

La CDC de Mirabel souhaite toutefois appuyer la mise en garde du Collectif pour un Québec sans pauvreté: La simple couverture des besoins de base n'est pas synonyme de sortie de la pauvreté, comme le laisse parfois entendre le gouvernement. L'être humain n'a pas seulement besoin de manger et de se loger pour vivre dignement! L'atteinte de la MPC est présentée ici comme un moyen de mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté, conjointement avec les autres moyens présentés. Il s'agit d'un minimum à atteindre le plus rapidement possible.

L'IRIS a publié sa mise à jour du revenu viable le 3 mai 2023. Il nous apparaît important que le gouvernement en prenne connaissance, car l'IRIS y évalue à chaque année le revenu viable nécessaire à trois types de ménage, dans sept localités québécoises, pour atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté, au-delà de la seule couverture des besoins de base telle qu'établie par la MPC. Il offre ainsi un repère nécessaire, crédible et complémentaire à la MPC pour l'analyse des situations de pauvreté dans le continuum des revenus.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 2: Réviser et mettre à jour les différents programmes gouvernementaux

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec a mis en place des programmes et des mesures gouvernementales qui visent au développement et au soutien à des projets sociaux, autant dans le domaine des services sociaux, de l'éducation, du logement social et abordable et de la santé.

La CDC de Mirabel soutient que ces programmes déjà implantés au Québec, sont nécessaires. Toutefois, une révision et une mise à jour, tant économique que bureaucratique, permettrait de rehausser l'efficacité de tous les programmes.

Prenons par exemple le (feu) programme Accès Logis. Nous le citons, car nous sommes d'avis qu'au lieu de partir de zéro et le remplacer par un tout nouveau Programme d'habitation du Québec (PHAQ), le gouvernement aurait pu prendre en compte les recommandations ressorties de la tournée de 2016 de la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) et mettre à jour son programme.

Un autre exemple, les Centres à la Petite Enfance (CPE). Les services offerts par les CPE ont fait la fierté du Québec à l'étranger. Ces institutions sont désuètes et mal adaptées aux réalités d'aujourd'hui qui s'explique par une liste d'attente souvent de plus de quatre ans, une pénurie de personnel qualifié et une désuétude de certaines garderies, qui auraient grand besoin de rénovation. Un investissement massif dans le réseau des CPE et une révision de cette mesure familiale et économique (en permettant entre autres aux femmes d'accéder au marché du travail plus facilement) engendrerait une mise à jour et pourrait certainement régler de nombreux enjeux vécus actuellement.

Des chantiers de réflexion, tels que sur une forme de gratuité du transport collectif pour la population vulnérable, une approche gouvernementale revue dans le dossier de l'itinérance et l'accueil des nouveaux immigrants ainsi que des actions structurantes dans la mise à jour du système de l'éducation (pour permettre notamment un accès universel) ont été mentionnés comme étant primordial par les membres de la CDC de Mirabel.

Il nous apparaît donc d'actualité d'inclure dans le prochain plan de lutte gouvernementale une révision des différents programmes sociaux dans les ministères (en collaboration avec les acteurs du milieu), une mise à jour bureaucratique et un réinvestissement massif dans les programmes qui auront été ciblés.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 3 : Revoir la fiscalité de l'État

Afin que l'État puisse réinvestir massivement dans ses programmes sociaux, tel que mentionné dans la précédente recommandation, une révision de la fiscalité doit inclure des mesures visant à redistribuer les revenus de manière plus équitable. En faisant cela, le gouvernement pourra réduire les inégalités de revenus et de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Rappelons que le réinvestissement massif des services publics passe par la fin des investissements dans le secteur privé en ce qui concerne la santé et l'éducation et permettre ainsi au gouvernement de récupérer des milliards en revenus perdus.

Dans son Document sur les solutions fiscales, la Coalition main rouge, qui met à jour ce document depuis plusieurs années déjà, met de l'avant des propositions permettant, en 2021, de récupérer plus de 14 milliards de dollars dans les coffres du Québec.

Nous y retrouvons, entre autres, la proposition d'établir neuf paliers d'imposition, au lieu des quatre paliers actuels, qui permettraient à l'État d'engranger 2500M\$ annuellement. Il nous apparaît important de privilégier l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population plutôt que celle des revenus du cinquième le plus riche. Ce système de paliers d'imposition, aurait comme conséquence une baisse importante des taux de faible revenu et des retombées positives pour la classe moyenne, est convaincant.

Taxer la richesse (impôt sur le patrimoine de 1%), revoir certaines mesures fiscales des grandes entreprises et les institutions financières et lutter contre l'évasion fiscale sont d'autres mesures que le gouvernement pourrait mettre en place et qui lui permettrait de récupérer plus de 6109M\$ en revenu actuellement.

La CDC de Mirabel en profite pour dénoncer la dernière baisse d'impôt du gouvernement. Elle ne profite en rien aux personnes à faible revenu, au contraire, elle privilégie les ménages les plus aisés. En effet, l'IRIS a publié en mars 2023 une étude qui démontre que « ce fonctionnement de l'impôt fait en sorte que les ménages plus aisés profitent autant sinon davantage de la diminution du taux d'imposition qui s'applique sur les paliers inférieurs puisque ces paliers englobent une plus grande partie de leur revenu.

En effet, il faut atteindre un revenu imposable de 98 540 \$ et plus pour bénéficier de la baisse d'impôt maximale de 814 \$. Cette économie d'impôt est deux fois et demie celle dont bénéficiera un contribuable qui gagne 50 000 \$».

RECOMMANDATIONS

Recommandation 4 : Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires autonomes

Il n'est plus à démontrer que les organismes communautaires autonomes jouent un rôle incontournable dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils sont souvent à l'avant-garde de l'innovation sociale. Ils expérimentent de nouvelles approches pour répondre aux problèmes sociaux, testent des modèles de collaboration et favorisent le développement de pratiques novatrices.

Parce que ces organismes dépendent souvent de subventions et de dons pour financer leurs activités, ces sources de financement peuvent être instables et insuffisantes pour assurer leur viabilité à long terme. En rehaussant le financement, on offre une plus grande sécurité financière aux organismes, ce qui leur permet de planifier à plus long terme, de recruter du personnel qualifié et de maintenir leur impact dans la communauté.

Aussi, en augmentant leur financement à la mission, le gouvernement envoie un message clair sur l'importance de leur travail et on reconnaît leur valeur sociale. Cela renforce leur légitimité et favorise leur capacité à continuer à jouer leur rôle d'acteur de changement dans la lutte contre la pauvreté.

Afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleurs et travailleuses, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce de manière substantielle, récurrente et avec l'indexation des subventions. Ils ont plus que jamais besoin des 255,6 millions \$ manquants réclamés par le mouvement en matière de financement récurrent à la mission globale, et ce peu importe le ministère de port d'attache de l'organisme communautaire.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 5 : Élargir l'horizon de financement de projets entre 3 à 5 ans

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale exige une approche à long terme pour effectuer des changements significatifs et durables. Ça ne peut pas se faire à l'intérieur d'un projet sur une seule année. Cette recommandation d'élargir l'horizon des projets sur trois et même cinq ans repose sur les quatre principes suivants:

- Les projets de longue durée favorisent la construction de partenariats solides entre les différents acteurs impliqués dans le projet et permettent plus facilement l'implication citoyenne (qui prend plus de temps et d'énergie). Ces partenariats peuvent renforcer les capacités locales, favoriser le partage des connaissances et des ressources, et créer des liens durables qui dépassent la durée du projet lui-même, en favorisant leur pérennité.
- Cela donne aux organismes et aux communautés plus de temps pour planifier, embaucher du personnel, mettre en œuvre et évaluer leurs activités. La durée de trois-cinq ans offre une certaine stabilité financière, ce qui permet de mieux s'organiser et d'obtenir des résultats plus significatifs.
- Financer un projet sur une période de trois ans permet souvent de réaliser des économies d'échelle. Les ressources financières peuvent être mieux planifiées et utilisées de manière plus efficace sur une plus longue période. Cela peut également faciliter l'accès à des financements supplémentaires et à des sources de revenus alternatives.
- Un projet sur un plus long terme offre plus de temps pour réaliser des évaluations approfondies des projets. Il est possible de suivre les progrès, d'identifier les succès et les défis, et de formuler des recommandations pour améliorer les futures initiatives. Une évaluation approfondie contribue à l'apprentissage et à l'adaptation, ce qui est essentiel pour maximiser l'impact à long terme.

Toutefois, le financement par projet ne doit pas faire partie des solutions pour aider les organismes à réaliser leur mission. La lourdeur administrative, l'instabilité financière et la fragilisation des capacités organisationnelles ne sont qu'une partie des raisons qui expliquent la raison. Le financement par projet doit rester un moyen à privilégier pour régler une situation problématique, un enjeu spécifique, dans un horizon de trois à cinq ans.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 6 : Faire l'évaluation et mise à jour des structures régionales des Alliances pour la solidarité

Tel que mentionné dans la mise en contexte du présent mémoire, la structure régionale de l'Alliance pour la solidarité dans les Laurentides a connu plusieurs difficultés. Dédoublément des structures de concertation déjà existante, défis de communication entre les différents ministères et les paliers de concertation, tant territoriaux que régionaux et l'absence de citoyen vivant ou ayant vécu une situation de pauvreté dans tout le processus.

Pour l'implication citoyenne dans les différents processus de l'Alliance, le fiduciaire doit être une instance, qui dans son fonctionnement de base, inclut déjà des citoyens et qui facilite cette inclusion. La CDC de Mirabel met l'accent sur le fait qu'il faut reconnaître l'apport important des citoyens dans la lutte contre la pauvreté. Malheureusement, le fiduciaire actuel dans les Laurentides ne répond pas d'après nous à ce critère primordial, par sa composition, sa gouvernance et son fonctionnement.

La lutte contre la pauvreté passe également par l'arrimage de tous les programmes et subventions des autres ministères, et non juste par le ministère des Affaires municipales. Il manque donc les autres ministères impliqués dans le plan d'action gouvernemental autour de la table.

Aussi, la façon de répartition des montants n'a pas été efficiente (nous qualifions ici de «saupoudrage» ces montants, dans les différentes MRC). Les critères restrictifs des projets régionaux et même dans les territoires ont freiné des initiatives et des projets qui auraient pu être plus porteurs et structurants dans la lutte contre la pauvreté. Le leadership pris par les élus y a contribué, car les décisions finales ont été prises par eux, sans considération pour le travail de concertation qui était en train de se faire.

La CDC de Mirabel recommande donc que le gouvernement se charge de l'évaluation des structures des Alliances pour la solidarité et de mettre par la suite en œuvre les différentes stratégies qui en découleront. L'évaluation doit se faire dans l'optique d'atteindre les objectifs du plan d'action gouvernemental et devrait se faire en continue, tout au long de la mise en œuvre du plan et procéder à des ajustements en cours de route. Cela permettrait de mettre à profit pour tout le Québec certaines initiatives qui ont eu du succès.

CONCLUSION

La loi visant à lutter contre la pauvreté stipule qu'il y a lieu d'affirmer la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser afin de mettre en œuvre des actions concertées.

Par conséquent, la CDC de Mirabel est profondément convaincue qu'il appartient au gouvernement de poursuivre les efforts pour susciter cette mobilisation et la coordonner. L'action gouvernementale, tous les ministères inclus, devra donc continuer de soutenir et consolider les démarches locales qui réduisent la marginalisation, la pauvreté et l'exclusion.

Ce qui a été accompli dans les dernières années peut nous aider à avancer plus vite et mieux dans le prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les processus, les pratiques et l'allocation des sommes doivent être revisités afin d'avoir un maximum d'impact positif sur la prise en charge collective.

Le Gouvernement du Québec a la possibilité de créer un prochain Plan d'action gouvernemental ambitieux et structurant en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et ainsi appliquer la Loi qui vise à la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions économiques des plus vulnérables.



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Un soutien au revenu suffisant pour tous les Québécois.es

Assurer la couverture des besoins de base des individus par un revenu minimum garanti correspondant au montant minimum de la Mesure du panier de consommation (MPC).

Recommandation 2 : Réviser et mettre à jour les différents programmes gouvernementaux

Une révision et une mise à jour, tant économique que bureaucratique, permettrait de rehausser l'efficacité de tous les programmes.

Recommandation 3 : Revoir la fiscalité de l'État

Le réinvestissement massif des services publics passe par la fin des investissements dans le secteur privé en ce qui concerne la santé et l'éducation et permettre ainsi au gouvernement de récupérer des milliards en revenus perdus.

Recommandation 4 : Rehausser le financement à la mission des organismes communautaires autonomes

En rehaussant le financement, une plus grande sécurité financière est offerte aux organismes, ce qui leur permet de planifier à plus long terme, de recruter du personnel qualifié et de maintenir leur impact dans la communauté.

Recommandation 5 : Élargir l'horizon de financement de projets entre 3 à 5 ans

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale exige une approche à long terme pour effectuer des changements significatifs et durables. Cela ne peut pas se faire à l'intérieur d'un projet sur une seule année.

Recommandation 6 : Faire l'évaluation et mise à jour des structures régionales des Alliances pour la solidarité

L'évaluation doit se faire dans l'optique d'atteindre les objectifs du plan d'action gouvernemental et devrait se faire en continue, tout au long de la mise en œuvre du plan et procéder à des ajustements en cours de route.

RÉFÉRENCES

Collectif pour un Québec sans pauvreté (page consultée le 14 juin 2023) [En ligne] repéré à <https://www.pauvrete.qc.ca/comm-rdb/>

Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL), https://crdsl.org/wp-content/uploads/2021/03/Consultation_SHQ_2016_Reponses_concertes_des_Laurentides.pdf

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), (page consultée le 14 juin 2023) [En ligne] repéré à <https://iris-recherche.qc.ca/publications/baisses-impot-qc-2023/>

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), (page consultée le 14 juin 2023) [En ligne] repéré à <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/#up>

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), (page consultée le 14 juin 2023) [En ligne] repéré à <https://rq-aca.org/2023/02/01/consultations-pre-budgetaires-2023-2024-le-mouvementcommunautaire-interpelle-le-ministre-des-finances/>

Table nationale des CDC (TNDC) (page consultée le 14 juin 2023) [En ligne] repéré à https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2023/05/TNDC_MemoirePlandelutte-VF-1.pdf

